Envoyé en préfecture le 25/06/2021

Reçu en préfecture le 25/06/2021

Affiché le 25/06/2021

ID : 080-218000099-20210624-DEL2021062410-DE

Commune d'AILLY-SUR-NOYE Conseil Municipal du 24 Juin 2021 Extrait du registre des délibérations

n° 2021-06-24-10

Date de la convocation	
18/06/2021	

L'an deux mil vingt et un, le vingt quatre juin à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre DURAND, Maire de la Commune.

Convoqués : 23

Présentes : 18

Représentés : 1

Absents: 4

Etaient présents Mesdames et Messieurs : Pierre DURAND, Christine BOURDELLE PATRICE, Nicolas BLIN, Maryse-Corrinne ROSE, Jean-Noël LECOINTE, Edith DELBEY, Gérard LEROY, Annie COCHET, Vincent DAINE, Patrick BERMOND, Pascale GIRARD, Sonia DOUAY, Benoit RICHARD, Céline TAMPIGNY, Frédéric PINOIT, Marie-Hélène MARCEL, Paulo MARCELO, Marylène FRANZ,

Étaient représentés : Madame Karine PAGEAU par Monsieur Paulo MARCELO,

Était absents : Madame Catherine WANTIEZ, Madame Anne-Marie LATEUR, Monsieur Sébastien VILLAIN, Monsieur Tristan ROUSSEL DASSONVILLE.

Monsieur Nicolas BLIN est désigné secrétaire de séance

OBJET:

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a délibéré le 31 juillet, le 30 novembre 2020 et le 17 mars 2021 pour soutenir le commerce local. Il a été acté l'annulation de la redevance d'occupation du domaine public 2020 ainsi que l'annulation de 6 mois de loyers pour les commerces dont la commune est propriétaire des fonds.

Finances

Monsieur le Maire ajoute qu'au regard de la situation économique des commerces due à la crise sanitaire, il est du devoir de la commune de continuer à les soutenir au maximum. Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de proroger l'annulation des loyers jusqu'au 31 décembre 2021.

Budget principal

2021

Après avoir oui les explications le Conseil Municipal décide :

Décide de prolonger l'annulation des loyers jusqu'au 31 décembre 2021

Aide aux commerçant locataires de la commune

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie conforme

Le Maire, Pierre DURAND